

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-38

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

*** Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée** pédestres ou équestres définies aux articles 37 à 39 de l'arrêté précité sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux d'entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

16 € par kilomètre dans le cas d'une première demande,

8 € par kilomètre dans le cas de demandes suivantes.

Pour les travaux de création (balisage), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

Le comité du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 15 juin 2011 afin d'examiner les dossiers suivants.

1°) Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : entretien de 111 km de sentiers

Il s'agit de l'entretien annuel de 2011 des sentiers de découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise.

En effet, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise a mis en place des sentiers de petites randonnées pédestres sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ils sont au nombre de 13 représentant 111 kilomètres qui sont régulièrement entretenus.

Le coût de cette opération s'élève à 5 011,25 € TTC

S'agissant d'une neuvième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 111 km x 8 € = 888 €.

C'est donc une subvention de **888 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

- propose d'accorder, une aide départementale de **888 €** à la Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de randonnée.

2°) Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : édition d'un topo-guide

En 2010, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron a ouvert un sentier de randonnée intitulé "A la découverte du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron".

Un topo-guide, constitué de 14 fiches descriptives, a donc été édité afin de permettre aux randonneurs de se repérer plus aisément. Il représente 200 kilomètres de sentiers de randonnées.

Le coût de cette édition en 2 000 exemplaires s'est élevé à 10 512,72 € TTC.

Le montant forfaitaire pour l'édition d'un topo-guide étant de 16 € le kilomètre, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à 200 km x 16 €, soit 3 200 €.

C'est donc une subvention de **3 200 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

- propose d'accorder, une aide départementale de **3 200 €** à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'édition d'un topo-guide.

3°) Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : création d'un sentier intercommunal de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron a créé, en 2010, un sentier de découverte de son territoire. Il va permettre aux randonneurs de découvrir le causse, les gorges de l'Aveyron, les vallées de la Seye, de la Baye et toutes les richesses patrimoniales du territoire.

Ce sentier d'une longueur d'environ de 200 kilomètres est découpé en 14 tronçons dont deux variantes. Il passe par toutes les communes du territoire exceptée Mouillac. Des aires de bivouac vont y être aménagées afin de permettre aux promeneurs de se reposer et se ravitailler.

Le coût de cette opération s'est élevée à 25 250 € TTC (frais de personnel, carburants, fournitures...).

Sachant que parmi ces 200 kilomètres de sentiers, seuls 77 kilomètres inscrits au PDIPR ont été ouverts et sont donc nouveaux.

En conséquence, le montant forfaitaire pour l'ouverture de sentiers de randonnées étant de 19 € le kilomètre, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à 77 km x 19 €, soit 1 463 €.

C'est donc une subvention de **1 463 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

- propose d'accorder, une aide départementale de **1 463 €** à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour la création d'un sentier intercommunal de 200 kilomètres, dont 77 kms éligibles, de sentiers de petites randonnées.

4°) Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : entretien de 483 kilomètres de sentiers de petites randonnées

Située à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron comprend l'ensemble des cantons de Caylus et de Saint-Antonin Noble Val.

Ce territoire forme un pays de transition entre la plaine de la Garonne et le Massif Central. C'est un pays hétérogène qui offre des paysages et terroirs diversifiés : causses arides et pierreux, terrefort vallonné et bocagé, gorges de l'Aveyron abruptes et grandioses.

En 2010, c'est un total de 406 kilomètres de chemins qui a été pris en charge par la Communauté de Communes. L'ensemble de ces chemins est entièrement suivi au minimum une fois par an.

Pour 2011, en complément de ce réseau, la Communauté de Communes ayant créé un nouveau sentier en 2010 portant sur 77 nouveaux kilomètres, l'entretien porte donc sur 483 kilomètres de chemins inscrits au PDIPR.

Les travaux réalisés annuellement, sur tous les sentiers de petites randonnées sont les suivants :

- le nettoyage de la végétation au sol (coupes des herbes et différents rejets),
- le nettoyage de la végétation latérale (herbes, ronces, branches),
- le nettoyage des points particuliers attenants aux P.R. (lavoir, croix, point de vue, aire de pique-nique...),
- la vérification du balisage et si nécessaire rajout de panneaux.

Le coût de cette opération est évalué à 34 314 €.

S'agissant d'une 8ème demande pour 406 kilomètres et d'une 1ère demande d'entretien pour les 77 kilomètres créés en 2010, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 406 km x 8 € soit **3 248 €** et 77 km x 16 € soit **1 232 €**

C'est donc une subvention totale de **4 480 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T., propose d'accorder, une aide départementale de **4 480 €** à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien de 483 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

5°) Communauté de communes du Quercy Caussadais : entretien de 246 kilomètres de sentiers de petites randonnées

Dans le cadre du plan départemental des sentiers de randonnée et sur la base d'une volonté locale de développer la découverte de la nature, des PR ont été mis en place sur la Communauté de Communes depuis de nombreuses années.

Ils mettent en évidence les richesses locales, le petit patrimoine rural et le paysage du Quercy Caussadais afin de proposer aux touristes et à la population locale un moyen fort de découvrir notre région.

En parallèle de ces petites randonnées, trois sentiers en faveur des VTT ont également été créés. Ils permettent aussi des randonnées pédestres plus longues.

L'ensemble de ces randonnées sert de base au GRP du Midi-Quercy, aujourd'hui opérationnel.

Au départ des sentiers, des panneaux de présentation des PR ont été implantés avec le nom de la commune et un descriptif du sentier.

Pour l'année 2010, comme sur les années précédentes, un programme de travail regroupe à la fois la création de la micro-signalétique (panneaux et peinture) et le travail des zones de végétation : élagage, tonte, taille et débroussaillage sur 256 kilomètres.

L'entretien est en effet indispensable afin de garder ces sentiers dans le meilleur état pour tous les utilisateurs.

Ces travaux seront réalisés en prestation de service par l'Association IDDEES sur la base d'un marché d'un an d'un montant de 19 856 € net.

Cette association d'insertion est basée sur le Quercy Caussadais. Elle travaille avec une équipe de quatre à cinq personnes pour ce chantier avec un double objectif : la réalisation de la prestation dans un souci de formation et d'insertion dans la vie active des personnes employées.

S'agissant d'une onzième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $256 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 2\,048 \text{ €}$.

C'est donc une subvention de **2 048 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T., propose d'accorder, une aide départementale de **2 048 €** à la Communauté de communes du Quercy Caussadais pour l'entretien de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

6°) Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : entretien de 51,1 kilomètres de sentiers de petites randonnées

Traversés par la route préhistorique reliant les Pyrénées à l'Auvergne et par la grande transversale conduisant de la Méditerranée à l'Atlantique, les cantons de Beaumont de Lomagne et de Lavit sont au coeur de la Lomagne. Leurs sentiers de randonnée ont été créés entre 1996 et 1997 ont pour objectifs :

- la reconquête, l'entretien et la valorisation du patrimoine naturel,
- le développement des activités culturelles et de loisirs,
- la mise en valeur et la découverte du patrimoine bâti existant,
- le développement et la promotion du tourisme vert.

Il existe un public important qui arrive sur la Lomagne à la recherche de circuits de randonnée-promenade à faire en VTT, à pied, à cheval... C'est pour cela qu'un entretien exigeant "accompagné d'une signalisation et d'un balisage précis s'avèrent indispensables afin d'offrir des chemins de qualité.

De plus, un nouveau sentier de randonnée nommé "Camin des Mercats – PR10" a été créé en collaboration avec la Communauté de Communes Coeur de Lomagne (Saint-Clar dans le Gers). Il représente 23 kilomètres dont 4,8 sur le territoire du Tarn-et-Garonne et a été inauguré le 25 avril 2010 lors d'une randonnée pédestre.

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est en charge de l'entretien et du balisage des sentiers, engageant les services de quelques entreprises locales et travaillant aussi en régie avec son propre personnel.

Le montant des travaux d'entretien et de balisage s'élève à 3 850 € HT.

S'agissant :

- d'une cinquième demande pour 46,3 kilomètres, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $46,3 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 370,40 \text{ €}$,
- d'une première demande pour l'entretien du nouveau sentier "Camin des Mercats" inscrit au PDIPR, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $4,8 \text{ km} \times 16 \text{ €} = 76,80 \text{ €}$.

C'est donc un total de subvention de 447, 20 € arrondi à **447 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T., propose d'accorder, une aide départementale de **447 €** à la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien de 51,1 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article 657343 – sous-fonction 738 du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2011.....	13 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	12 526 €
- Disponible sur l'exercice 2011.....	474 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du Fonds départemental d'intervention touristique réuni le 15 juin 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 888 € à la Communauté de communes du Sud-Quercy Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de randonnée (programme 2011),
- 3 200 € à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'édition d'un topo-guide,
- 1 463 € à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour la création d'un sentier intercommunal de 200 kilomètres de sentiers de randonnée,
- 4 480 € à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien de 483 kilomètres de sentiers de randonnée (programme 2011),
- 2 048 € à la Communauté de communes du Quercy Causadais pour l'entretien de 256 kilomètres de sentiers de randonnée (programme 2010),
- 447 € à la Communauté de communes de la Lomagne Tan-et-Garonnaise pour l'entretien de 51,1 kilomètres de sentiers de randonnée (programme 2010).

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,